

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 25 (1953)

Heft: 8

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il semblerait donc que le problème de la validité fonctionnelle de l'habitat doit être examiné d'une part sous l'aspect de sa prolongation, soit en entier, soit par des rénovations partielles, et, d'autre part, sous l'angle de la recherche des formes et de la technique vérifiant l'équilibre énoncé plus haut.

Une maison est un objet complexe, composé d'éléments de durabilité matérielle et validité fonctionnelle variables.

Il serait possible d'imaginer des maisons de façon à profiter de la durabilité très longue de certains éléments et de maintenir sa validité fonctionnelle par le remplacement d'autres éléments au fur et à mesure de leur déchéance.

On peut également penser que par des procédés industriels puissants on puisse réaliser de grandes séries de maisons à très bas prix, donc facilement remplaçables.

La prolongation de la validité formelle de l'habitat fera alors sans doute apparaître les formes d'une esthétique organique, valable de tous les temps et libre de l'influence de la mode ou même du « Modern » dans le sens temporaire de cette dernière expression.

ÉCONOMIE DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

La recherche de l'économie de l'activité humaine est une contrainte permanente et universelle.

Il y a obligation pour la société d'assurer, à chaque individu qui la compose, un habitat et de le remplacer au fur et à mesure de son élimination par un autre similaire ou mieux adapté à ses fonctions.

Il y a aussi obligation pour l'individu de consacrer à la société, en contrepartie, une part équivalente de son activité productrice.

Cela crée une optique nouvelle sous laquelle doit être examiné le problème.

Il s'agit d'une action continue pour maintenir quantitativement et qualitativement le domaine bâti d'une société ou d'un pays à un niveau satisfaisant et de l'améliorer sans cesse pour suivre l'évolution des besoins de l'homme.

Tel habitat d'une longue validité et dont la réalisation demande plusieurs années de l'activité productrice d'un homme peut être plus économique qu'un tel autre moins cher mais moins durable.

Dans des pays en plein développement, où l'évolution de l'homme est accélérée, la validité de l'habitat sera de courte durée et la société ne pourra consacrer, pour chaque habitat, qu'une très faible partie de l'activité de ses membres.

Dans tel autre pays où l'évolution a atteint un niveau élevé et devient de ce fait plus lente, chaque habitat peut correspondre à de longues années de l'activité humaine, car sa validité fonctionnelle et formelle sera également très longue.

Or, pour ces deux pays la part de l'activité consacrée à l'habitat pourrait être la même.

Le prix d'un habitat, de son exploitation et du maintien de sa validité jusqu'à l'élimination, varie largement d'un pays à l'autre.

Mais, si l'on recherche le rapport entre l'activité productrice totale et celle consacrée à l'habitat, ou bien le temps que chaque individu doit à la société, on arriverait probablement aux chiffres comparables.

Qu'il s'agisse de l'absorption des bidonvilles dans les pays insuffisamment développés, ou bien de la réalisation de grands programmes d'habitations dans des pays d'Europe, il apparaît une tendance, un ordre de grandeur variant de deux à trois ans.

Comprenons-nous bien : il ne s'agit pas là de la valeur d'un habitat, mais de la part d'activité de chaque homme, nécessaire à la création, au maintien et au renouvellement du domaine bâti.

Ces deux ou trois ans d'un homme peuvent correspondre à plusieurs logis dans un pays en évolution, ou bien dans d'autres pays, chaque logis demandera pour sa réalisation deux à trois ans de l'activité de production de plusieurs hommes.

Ces chiffres sont encore rarement atteints, mais tels quels ils représentent encore une très lourde charge pour l'économie d'une société ou d'un pays.

Ils doivent et peuvent être améliorés afin d'assurer l'équilibre et sauvegarder le bien-être des hommes.

Là doit s'arrêter le souci de l'économie car :

L'habitat étant le facteur fondamental de l'évolution biologique et spirituelle de l'espèce humaine, son amélioration constante constitue la raison même de la mission des bâtisseurs.

INFORMATIONS

Assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Genève, 6 et 7 juin 1953

Nous croyons plus utile et plus intéressant, plutôt que d'élaborer nous-mêmes un compte rendu de l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, de traduire celui qui vient de paraître dans la revue Das Wohnen. Nous connaissons, de cette manière, le point de vue de nos amis allemands : si notre opinion ne concorde pas toujours avec la leur, cette confrontation ne peut qu'être fructueuse. Réd.

Ce n'est pas une petite affaire, actuellement, pour le Comité central, de désigner un lieu de réunion : les diverses régions de notre pays doivent être prises en considération, les délégués désirent toujours voir quelque chose d'utile pour leur future activité de construction, et, plus grande devient notre Union, plus restreint devient le nombre des localités en mesure de recevoir notre assemblée. Cette masse de délégués, et l'obligation de la loger dans des hôtels ou dans des chambres privées, et aussi la possibilité de disposer d'une salle de réunion pour l'assemblée des délégués, posent de très graves problèmes d'organisation. C'est pourquoi la joie fut très vive lorsque la Section romande annonça que la Société coopérative d'habitation de Genève était prête à organiser, cette année, la réunion générale de notre Union.

Nous pouvons l'avouer maintenant, on se réjouissait fort, en Suisse allemande, de pouvoir venir à Genève cette année : il y a exactement vingt ans que l'Union y avait siégé pour la dernière fois ; et pour beau-

coup de nos membres, Genève représente « quelque chose d'autre que d'habitude... ». D'autre part, on connaissait les grands efforts fournis par les associations genevoises en matière de construction de logements ; et les institutions internationales donnent à Genève un prestige particulier. Quelques-uns toutefois émirent des réserves : ces défaitistes ont eu grand tort. A peine le Comité central l'avait-il décidé, qu'un Comité d'organisation se constitua à Genève, sous la présidence de M. François Picot. La Société « L'Avenir », et d'autres associations aussi, aidèrent la Société coopérative d'habitation, dont le président d'honneur, M. Charles Burklin, membre du Comité central, voulut bien prêter les bureaux, et déléguer à cette mission son secrétaire général, M. P. Schumacher, ainsi qu'une charmante secrétaire. Le résultat ne se fit pas attendre : « Quelle perfection dans l'organisation ! Même le beau temps qui vient nous sourire ! Comme tout est intéressant ! », telles furent les remarques que l'on entendait partout, lorsque nous nous remettions des fatigues de l'ordre du jour en faisant le tour du Petit-Lac.

Quelques membres du Comité central de la Suisse orientale avaient dû se lever très tôt, le samedi matin, pour pouvoir prendre part à leur réunion, fixée à 11 heures. Cette réunion ne comportait pas de propositions sur lesquelles il eût fallu prendre position. Par contre, une société coopérative, à la dernière minute, adressa au Comité central une quantité de questions auxquelles il fut promis de répondre : vrai est-il que les membres ont reçu très tardivement le rapport annuel : cela provient du fait que, cette année, il a paru dans le numéro de *Das Wohnen* qui est distribué à chaque membre le jour de l'assemblée, afin que tous aient cette pièce sous les yeux au moment de sa discussion.



**20 ans
d'expérience..**

...confèrent aux circulateurs pour chauffages centraux CUENOD, sans presse-étoupe, ses qualités inégalées. Plus de 20 000 références en Suisse et à l'étranger. 16 types de toutes grandeurs pour installations existantes et neuves; modèle spécial pour chauffage par étage. Autre spécialité: brûleurs à mazout pour tous les buts; depuis la plus petite villa jusqu'à la plus grande installation industrielle. - Représentations et service dans toutes les régions de la Suisse.

ATELIERS DES CHARMILLES S.A.
USINE DE CHATELAINE
GENÈVE TÉL. 022/3 24 40

Le Comité central est très reconnaissant pour toutes les motions ou questions que peuvent poser les membres de l'Union : toutefois, il est difficile de répondre en toute hâte au genre de questions posées par cette coopérative zuricoise, questions si importantes et qui intéressent d'autres associations aussi. D'autre part, il n'est pas nécessaire d'attendre la parution du rapport annuel pour poser des questions urgentes au Comité.

Comme il n'était pas possible de disposer, le dimanche, d'un nombre suffisant d'autocars, la visite habituelle des réalisations locales eut lieu, cette fois, le samedi après-midi. La majorité d'entre elles provoquèrent un grand intérêt : ce qui peut être également confirmé par la teneur richement illustrée qui fut publiée dans *Das Wohnen* et dans *Habitation*, sur le problème du logement à Genève et sur l'activité des réalisateurs locaux. Les huit pages de photographies imprimées en héliogravure sont dues à l'Imprimerie Populaire de Lausanne.

Nous devons laisser aux délégués le soin de faire leur rapport et de donner leurs impressions à leurs propres associations de construction. Toutefois, il nous sera permis de constater que les Sociétés coopératives genevoises de logement ont mené à chef de grandes choses, d'une autre manière, certes, que celle à laquelle nous sommes habitués en Suisse alémanique : et cela, parce que les conditions sont différentes, aussi bien en ce qui concerne les terrains, qu'en ce qui concerne l'usage même des habitations. La grandeur des projets, et l'architecture soignée, sont particulièrement impressionnants. Toutefois, les louanges dont fut gratifiée la buanderie générale de la Cité-Vieuses, de la part des hommes, ne trouvèrent pas grand écho parmi l'élément féminin : chez nous, la ménagère veut laver elle-même, discrètement, son linge, et elle n'a pas l'habitude de l'étendre sur les balcons et aux fenêtres.

Les délégués assistèrent, pour la première fois en ce qui concerne la plupart d'entre eux, à une réception offerte par les autorités genevoises. Dans le superbe foyer du Grand-Théâtre, M. le conseiller d'Etat Jean Treina, au nom des autorités cantonales et municipales, remercia chaleureusement tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à trouver une solution au problème du logement, et donnent à la population un grand nombre d'appartements accueillants et pratiques. Notre président, le conseiller Peter, loua le charme de Genève et son atmosphère particulière, et remercia les autorités pour la grande compréhension qu'elles témoignent au problème du logement, et pour les subventions sans lesquelles les logements pour la population à revenus modestes, ne pourraient pas être construits. Après quoi les délégués rayonnèrent à travers Genève, seuls ou en groupes, afin de connaître un peu mieux cette belle ville, et d'apprécier son atmosphère.

Le dimanche matin, à 8 h. 30 ponctuellement, la séance des délégués put être ouverte par le conseiller Peter, au Bâtiment électoral. Le fait de siéger dans une vraie salle de congrès, facilita certainement la bonne marche de l'ordre du jour. Agréable, mais néanmoins très positive, fut la discussion sur le rapport annuel, ainsi que sur les diverses tâches de notre Union. La résolution qui fut votée, provenait des rangs mêmes des délégués : elle s'adresse aux autorités fédérales et, selon toute vraisemblance, elle sera entendue. Il n'en reste pas moins que la plus grande partie de nos tâches futures devront trouver leur solution dans le cadre cantonal. Le caractère fédératif de notre Union en indique la véritable base : mais le poids principal doit être supporté avant tout par les sections, et c'est de leur initiative et de leur force d'action que découlera le résultat.

Après ces discussions, l'assemblée écouta la conférence fort intéressante de M. Ernest Martin sur le développement de la ville de Genève ; puis, exactement à l'heure prévue, le flot des délégués se rendit à la Salle communale de Plainpalais, pour y déguster le déjeuner organisé par le comité. Là aussi, nous fûmes cordialement salués, cette fois par M. Maurice Thévenaz, président du Conseil administratif de la ville de Genève.

Par un temps véritablement merveilleux, les délégués purent jouir, au cours de l'après-midi, de l'un des paysages les plus remarquables de notre pays ; et c'est dans de meilleures dispositions encore qu'au-paravant, et avec un nouveau courage, qu'ils retournèrent, le soir venu, vers leurs tâches particulières.

Le logement familial

Commission du logement de l'Union internationale des organismes familiaux

L'Union internationale des organismes familiaux (U. I. O. F.) a tenu à Genève, du 26 au 28 juin, la première session de sa Commission du logement.

On sait que l'Union internationale des organismes familiaux s'est donné pour tâche de coordonner sur le plan international les efforts entrepris dans les différents pays du monde en vue de promouvoir les intérêts de la famille. Les sections techniques d'études de cet organisme ont été confiées à des commissions permanentes ; l'une d'elles vient précisément de tenir à Genève sa première session internationale. Présidée par M. Wynen, directeur du Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique, cette Commission groupait des spécialistes du logement familial venus de différents pays d'Europe, dont plusieurs participaient également à l'assemblée de constitution du Conseil international du bâtiment.

Les objectifs de cette Commission étaient d'examiner certains problèmes spécifiques du logement familial. Nombre d'efforts sont en effet entrepris dans le monde en vue de remédier à la crise du logement. Mais les réalisations, souvent remarquables du point de vue technique, ne sont pas toujours inspirées par une politique familiale cohérente, en

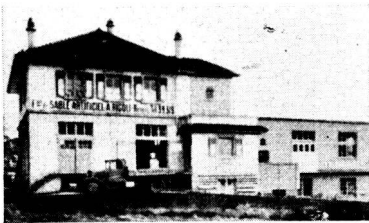


POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

GENÈVE

Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Téléphone 4 62 00 (permanent)

Sable artificiel pour similipierre



Granulés pour mosaïques et toitures de toutes granulations. Spécialité d'enduits et rustiques pour façades en teintes naturelles et colorées, avec diverses méthodes d'application.

H. UDINI-RIGOLI, RENENS Tél. 24 93 19

ENTREPRISE

JEAN SPINEDI S. A.

LAUSANNE

TRAVAUX PUBLICS
MAÇONNERIE
AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS

A LA COOPÉ

les combustibles sont meilleur marché, grâce à la ristourne

7%

sur : **ANTHRACITE**
BRIQUETTES
COKE

Société coopérative de consommation de Lausanne et environs.

ce sens que les logements conçus sont, ou trop chers pour être accessibles à des familles de condition modeste, ou trop exigus pour être occupés par des familles pourvues d'enfants, à fortiori par des familles nombreuses. L'U. I. O. F. a toujours considéré comme un de ses objectifs essentiels d'alerter l'opinion sur cette question primordiale, et sa Commission du logement avait inscrit à l'ordre du jour de ses travaux les deux thèmes d'étude suivants :

1. Etude des formules et méthodes spécifiquement *familiales* d'intervention des pouvoirs publics dans le financement du logement occupé par la famille, soit en propriété, soit en location.
2. Modalités *familiales* de l'intervention patronale dans le financement du logement du personnel des entreprises.

Les délégués des pays participant à ces travaux ont exposé et discuté les différentes formules de financement du logement familial pratiquées dans leurs pays respectifs.

Au cours de cette première session, dont les travaux seront publiés ultérieurement, des problèmes essentiels ont été abordés et des contacts fructueux établis, non seulement entre spécialistes des problèmes familiaux, mais aussi avec des techniciens de différents pays d'Europe, venus à Genève, pour constituer, dans le cadre des activités de l'O.N.U., le Conseil international du bâtiment.

A l'issue des Journées d'études de Genève, les membres de la Commission du logement de l'U. I. O. F. se sont mis d'accord sur la suite à donner à leurs travaux dans deux directions précises, d'une importance évidente pour l'élaboration d'une doctrine du logement répondant aux aspirations et aux besoins de la famille :

1. Etude non seulement fonctionnelle, mais humaine, de la maison et du home dans la vie de la famille.
2. Etude de la progressivité du coût du logement pour une famille en expansion, avec établissement du pourcentage de coût supplémentaire pour chaque enfant.

Conseil international du bâtiment

Le 25 juin 1953 s'est tenu à Genève, sous la présidence de M. Marini, président du sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, l'assemblée de constitution du *Conseil international du bâtiment*.

Cette nouvelle instance internationale qui groupe les représentants des grands organismes nationaux et internationaux intéressés aux problèmes du bâtiment et du logement — hommes de science, ingénieurs, architectes, économistes, sociologues — s'est assigné pour tâche de promouvoir la coopération internationale dans les domaines de la recherche, des études et de l'application de la recherche, de la documentation sur le bâtiment, en ce qui concerne, non seulement les aspects techniques, mais aussi les facteurs économiques et sociaux.

Aux termes de ses statuts, « la nouvelle organisation tend, par son action, à promouvoir le progrès du bâtiment par l'amélioration de la qualité, la réduction du prix de revient, l'augmentation de la productivité. Ses activités immédiates viseront notamment à la meilleure satisfaction des besoins sociaux et particulièrement à ceux du foyer familial, tant en ce qui concerne les habitations que les hôpitaux et les écoles ».

La coopération scientifique et technique des membres du Conseil international fait donc toute leur part aux questions économiques et sociales. C'est à ce titre que l'U. I. O. F., invitée à siéger au sein du Conseil international du bâtiment, avait délégué pour la représenter le président de sa Commission du logement familial. Celui-ci eut ainsi l'occasion, dans une communication présentée à l'assemblée, d'affirmer la position des groupements familiaux, mettant l'accent sur la nécessité d'accorder, dans une synthèse indispensable, les solutions et les formules de la technique avec les impératifs d'une saine politique sociale et familiale.

La famille usagère...

En septembre prochain, l'Union internationale des organismes familiaux étudiera, dans la session qu'elle tiendra à Lisbonne, quelques services institués en faveur de la famille. Elle examinera dans quelle mesure trois de ces services répondent effectivement, réellement, pratiquement, aux besoins des familles usagères.

Le premier de ces services est *la formation et l'organisation ménagères*. L'enseignement ménager est-il adapté aux besoins des familles populaires? Les mères sont-elles bien renseignées sur l'évolution de la science ménagère? Leur facilite-t-on l'acquisition d'appareils ménagers éprouvés?

Le second service est celui des *aides familiales*, dépanneuses, auxiliaires familiales chargées d'aider les mères malades, surmenées. Que pensent les mères de ce service? Est-il suffisamment répandu? Ses aides sont-elles appréciées?

Enfin les représentants des associations familiales donneront aussi leur avis sur les services d'*assistantes sociales* qui viennent dans les familles de la part de la paroisse, de l'assistance, de la Ligue contre la tuberculose, de la police, de l'Office des mineurs, etc., pour obtenir des renseignements, aider, conseiller, soigner la famille ou l'un de ses membres. Apprécie-t-on ces interventions? Y a-t-il des critiques à leur endroit? Préférerait-on avoir une seule assistante par quartier, plutôt que plusieurs spécialistes qui parfois s'occupent de la même famille?

Le Comité suisse des organismes familiaux à Lausanne (Montbenon 1), qui centralise les renseignements pour la Suisse, sera reconnaissant à toutes les mères ou groupements féminins qui voudront bien lui faire parvenir leur avis.